

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04,13,31,22,19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD9e - Martigues - Aménagement entre le chemin des Carrières et l'avenue des
Vauclusiens - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et
d'exploitation partiels des ouvrages et de financement par subvention.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Martigues souhaite aménager la RD9e en entrée de Carro, du PR0+900 au PR0+1451.

Cet aménagement consiste à réduire la chaussée afin de créer un trottoir, une voie verte et ainsi sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes. Des places de stationnement seront créées des deux côtés de la route.

Pour la réalisation de ces aménagements, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, le projet étant situé sur le réseau routier départemental et en agglomération.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre la commune de Martigues et le Département afin de définir les conditions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention.

La participation du Département pour la réalisation des travaux d'aménagement a été estimée conjointement à 293 510,00 € Elle sera demandée lors d'une prochaine session budgétaire. La convention proposée prévoit les modalités de cette participation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

